

DigiCon

## **Plan de déroulement pour l'enregistrement auprès d' AACSLA et l'obtention du numéro de licence AACSLA.**

### **Etape 1:**

Vous-même (le propriétaire de l'oeuvre/le donneur d'ordre) devez vous enregistrer **avant de passer commande et avant de démarrer la production** du Blu Ray auprès de l'organisme AACSLA. Cela inclut de passer un contrat avec AACSLA et le règlement d'une taxe (à régler une fois) soit de **3.000 USD** soit de **500 USD** par an (max. 5.000 USD au total si vous choisissez le règlement à l'année).

Vous trouverez le contrat de licence et de plus amples informations sur:

<http://www.aacsla.com/home>

Comme il s'agit d'un contrat standard (159 pages, contrat seulement en anglais), seules les pages 1, 58 – 60 et Exhibit A doivent être signées et retournées à AACSLA à l'adresse suivante:

AACSLA, LLC  
c/o AACSLA Administration  
3855 SW 153rd Drive  
Beaverton, Oregon 97006  
USA  
Tel.: +1 503 619 0863  
Fax: +1 503 297 1090  
Email: [admin@aacsla.com](mailto:admin@aacsla.com)

Parrallèlement il convient de régler les 3.000,00 ou 500,00 USD. Après réception du paiement et contresignature du contrat, vous recevrez de la part d' AACSLA votre numéro unique d'identification, qui est nécessaire au rajout de la protection anti-copie. Ce numéro ID doit être communiqué à l'usine de pressage au moment où vous passez commande.

Le délai nécessaire à l'obtention du numéro unique d'identification de la part d' AACSLA est d'environ 1 – 2 semaines, à condition que le règlement de la redevance s'effectue en même temps. Il est recommandé d'envoyer les documents au préalable par mail à AACSLA.

### **Registered Agent / Agent of Service of Process**

Un dernier élément dans l'enregistrement auprès d' AACSLA est la nomination d' un « Registered Agent », qui doit avoir son siège soit en Californie soit à New York, car c'est là-bas que se trouvent les compétences juridiques pour les contrats AACSLA. La fonction de cet „Registered Agent“ est qu'il reçoive dans le cas d' un procès en votre nom les documents juridiques. Il peut s'agir d'un avocat, mais ce n'est pas une obligation au sein de l'accord AACSLA. Le „Registered Agent“ doit seulement être quelqu'un qui est habilité à réceptionner des documents relatifs au procès. En règle générale ces „Registered Agents“ facturent environ **99-300 USD** à l'année pour ces services.

Les liens suivants vous redirigent vers les sites d' agents sélectionnés:

<http://www.inclegal.com/>

<http://www.usa-registeredagent.com/>  
<https://www.nrai.com/Default.aspx>  
<https://ct.wolterskluwer.com/>

Après avoir mandaté le „Registered Agent“, il faut transmettre ses coordonnées et son adresse à AACS.

## **Etape 2:**

Il faut envoyer le master du disque Blu-Ray au format disque dur à l'usine de pressage pour l'implémentation de la protection anti-copie AACS. L'usine encode les données du client avec un programme spécial. Pour cela le numéro unique d'identification du client et un code supplémentaire, fourni par AACS, sont nécessaires. Pour cette procédure il faut régler par commande les taxes suivantes à AACS (une fois par titre): 500,00 EUR pour l'encodage et le traitement des données plus 50,00 EUR pour le Media Key Block (code supplémentaire). L'usine de pressage crée alors un nouveau master, qui contient la protection anti-copie.

Avec le master encodé, le glasmaster et le stamper peuvent maintenant être créés. Lors du pressage, des redevances à hauteur de **0,04 EUR/Disc** pour la protection anti-copie vont encore une fois être perçues (mai 2014). Celles-ci seront débitées directement de votre compte de licence AACS. Pour les clients avec des volumes annuels importants de Blu-ray, il existe la possibilité de régler la licence par commande à l'année selon les conditions indiquées dans le contrat. Cependant l'investissement augmente considérablement (déclaration, comptabilité, audit).

Comme toutes les redevances doivent être facturées en USD, les montants peuvent changer selon le cours de change.

## **Etape 3: Utilisation du logo Blu-ray et du logo Region Playback Control (RPC):**

Si vous souhaitez sur le disque ou l'emballage un logo Blu-ray Disc, un logo Region Playback Control (RPC) et/ou la fonctionnalité Region Protection Control, il faut vous enregistrer auprès de la Blu-ray Disc Association. La conclusion du Content Participant Agreement est liée au règlement annuel d'une redevance à hauteur de **500,00 USD**.

Ce contrat peut être téléchargé sur le site suivant:

<http://www.blu-raydisc.info/>

## **4. Récapitulatif du déroulement de la production d' un Blu-ray Disc.**

1. Conclusion d' un contrat avec AACS (incluant nomination d' un Registered Agent) et réception du numéro d' identification unique de la part d' AACS (seulement nécessaire pour la 1ère production, ce numéro sera utilisé pour toutes les autres commandes du client.

2. Demande du numéro à 24 chiffres ISAN et après réception des numéros AACS et ISAN et éventuellement RPC passation de la commande de Blu-ray.
3. La production (peut) a le droit de démarrer.

